

---

AD 2017

du 29 avril 2017

REQUÊTE

W 17-15-f  
28.02.2017

---

**Titre de membre d'honneur décerné à Blaise Junod, prof., arch. dipl.  
EPFL/SIA**

---

### Requête

En reconnaissance de ses exceptionnels mérites, le comité propose à l'assemblée des délégués de décerner à Blaise Junod le titre de membre d'honneur de la SIA.



### Contexte

Depuis des générations et jusqu'à ce jour, le concours d'architecture et d'ingénierie figure au cœur de la culture du bâti en Suisse et il constitue l'une des raisons principales de la qualité – et partant de la renommée internationale – propre aux réalisations architecturales et aux ouvrages du génie civil suisses. Or peu de gens incarnent davantage cette conviction que Blaise Junod.

En rejoignant la commission des concours en 1992, Blaise Junod est arrivé à la SIA dans une période d'importants bouleversements, à la fois sur le plan de la législation applicable aux marchés publics que dans le domaine des règlements SIA relatifs à la concurrence. Les nouvelles bases légales sur la passation des marchés publics ont motivé l'adaptation à l'ordonnance fédérale sur les marchés publics (OMP) des deux règlements SIA *152 pour les architectes* et *153 pour les ingénieurs*, lesquels ont ainsi été réunis en 1998 dans le nouveau règlement SIA *142 des concours d'architecture et d'ingénierie*. Ce fut l'aboutissement de tractations aussi longues qu'ardues entre les pouvoirs publics et la commission des concours et le fruit de négociations menées principalement par Blaise Junod.

En 1999, il a repris la présidence de la commission SIA 142/143, au sein de laquelle sa prévenance sans faille, alliée à une ténacité non moindre et à une parfaite connaissance des dossiers, lui ont à nouveau permis de faire valoir les arguments de SIA de façon à toujours trouver le bon compromis aux yeux de toutes les parties. Durant sa charge de président de la commission des concours, il a également chapeauté la révision du règlement SIA *142 des concours d'architecture et d'ingénierie* ainsi que l'élaboration du nouveau règlement SIA *143 pour les mandats d'étude parallèles d'architecture et d'ingénierie*, qui ont tous deux été publiés en 2009.

Blaise Junod s'est encore investi de manière déterminante dans la documentation SIA *Passation de marchés – Recommandations pour les domaines de l'architecture, de l'ingénierie et des branches apparentées*, et c'est beaucoup grâce à son infatigable engagement, ainsi qu'à ses contacts directs et suivis avec les mandants et les coordinateurs de concours, qu'un nombre remarquablement élevé de concours et de mandats d'étude parallèles sont organisés en Suisse romande selon les règlements de la SIA.

De 1999 à 2007, Blaise Junod a de surcroît siégé au sein du comité de la SIA, où il a sans relâche œuvré à la promotion des plus hautes valeurs collectives en matière de culture du bâti et s'est résolument battu aux côtés de ses collègues pour défendre les causes portées par la SIA.

Pour les incomparables services qu'il a rendus à la Société durant 25 ans et son inlassable engagement en faveur du concours présenté comme l'«âme de la culture du bâti», la SIA est infiniment redevable à Blaise Junod. En reconnaissance de ses exceptionnels mérites, le comité propose donc à l'assemblée des délégués de lui décerner le titre de membre d'honneur de la SIA.